

# ENGIE KITE TOUR

## Avis de course

DATE : 10/05 au 12/05 2019  
LIEU : Hendaye

Autorité Organisatrice (AO) : Yacht Club Hendaye ;  
Port de Plaisance de Sokoburu, 64700 Hendaye  
Grade 4



La mention « [DP] » dans une règle de l'Avis de Course (AC) signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

### 0. LIEU :

- 0.1. La compétition se déroulera à Hendaye (64700), Plage d'Hendaye, en face du complexe de thalassothérapie « Serge Blanco »
- 0.2. Les conditions météorologiques sont de type :

- vents dominants : Nord-Ouest
- température de l'eau 13 à 15°C , température de l'air min 10°C, maxi 25°C

### 1. REGLES :

**La régata sera régie par :**

- 1.1. les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile* (RCV), incluant l'annexe F
- 1.2. les règlements fédéraux.

### 2. PUBLICITE DE L'EPREUVE [DP]

Les kiteboarders doivent arborer la publicité choisie et fournie par l'AO. Si cette règle est enfreinte, la Réglementation World Sailing 20.9.2 s'applique ([lien internet Réglementation](#)).



### 3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION :

- 3.1. La régata est ouverte à tous types de kiteboard sans restrictions, à partir de la catégorie minimale (l'âge de référence est celui du compétiteur au 31 décembre de l'année civile en cours). L'AO se réserve le droit de refuser toute inscription ou de disqualifier un concurrent si ses capacités techniques représentent un danger pour l'AO et les autres concurrents.
- 3.2. Les kiteboarders admissibles peuvent s'inscrire en complétant le formulaire en ligne sur le site <http://engiekitetour.fr/inscription>
- 3.3. Les concurrents doivent présenter au moment de leur inscription :
  - leur licence Club FF Voile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
  - ou leur licence Club FF Voile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
  - une autorisation parentale pour les mineurs

### 4. DROITS A PAYER

- 4.1. Les droits requis sont les suivants :

Age	Montant	Date
Moins de 18 ans (au 31 décembre de l'année en cours)	50 €	Avant le 04/05/2019 Minuit
Moins de 18 ans (au 31 décembre de l'année en cours)	70 €	Entre le 05/05/2019 et le 10/05/2019
Plus de 18 ans	70 €	Avant le 04/05/2019 Minuit
Plus de 18 ans	90 €	Entre le 05/05/2019 et le 10/05/2019

- 4.2. Les inscriptions seront closes le 10/05/2019 à 12h
- 4.3. Les inscriptions seront réalisées sur le site dédié
- 4.4. Le nombre maximal de concurrents est de 100, toutes classes confondues
- 4.5. Les confirmations d'inscriptions auront lieu le 09/05/2019 de 18h à 20h et le 10/05/2019 de 9h à 12h sur le lieu de la compétition.
- 4.6. Pour le lycra de la compétition, un chèque de caution de 50 € à l'ordre du club organisateur sera demandé lors de la confirmation des inscriptions.
- 4.7. Les autres droits optionnels sont, pour les accompagnants, la somme de 15€ pour participation à la soirée coureurs du samedi soir.
- 4.8. En cas d'annulation de son inscription, 50% des droits d'inscription pourront être remboursés sur présentation d'un certificat médical décrivant une raison valable empêchant la participation du concurrent.

### 5. PROGRAMME

- 5.1. Confirmation d'inscription : Le 09/05/2019 de 18h à 20h et le 10/05/2019 de 8h à 12h
- 5.2. Contrôles : Le choix du matériel est libre et doit correspondre à la catégorie dans lequel le coureur est inscrit. Le comité de course ou le comité technique pourra à tout moment vérifier la normalité du matériel de sécurité (cf. AC 9)



### 5.3. Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 <sup>er</sup> signal d'avertissement	Classe(s)
J1	14h00	Toutes
J2	10h00	Toutes
J3	10h00	Toutes

5.4. Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après l'heure précisé dans les I.C.

5.5. Le programme détaillé des courses sera décrit dans les Instructions de Course (IC).

5.6. Les détails et les précisions d'information sur les événements sociaux seront affichés sur le tableau officiel.

## 6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les IC seront disponibles à la confirmation des inscriptions et affichées sur le tableau officiel.

## 7. LES PARCOURS

7.1. Les parcours seront décrits dans les IC et seront précisés sur le tableau officiel.

7.2. La zone de course sera décrite dans les IC.

## 8. CLASSEMENT

Une course devra être validée pour valider la compétition.

## 9. SECURITE [DP]

9.1. Les concurrents doivent être équipés des éléments suivants :

- un moyen de repérage lumineux individuel et une combinaison isothermique conforme à la division 240,
- un casque conforme à la norme C.E.,
- un gilet d'aide à la flottabilité 25N (minimum) conforme ou une veste de protection conforme.
- un déclencheur conforme permettant d'annuler la puissance de l'aile sans la perdre (déclencheur),
- un libérateur conforme permettant la désolidarisation complète de l'aile et du concurrent,
- un dispositif coupe ligne adapté aux conditions de compétition.

A terre, il est demandé aux concurrents de positionner leurs planches de kite avec les ailerons dirigés vers le sol, afin d'éviter tout accident. Les foils doivent être disposés loin de la zone de mise à l'eau. (DP)

9.2. Emargement :

Un système d'émargement sera mise en place sur la plage. Chaque concurrent doit émarger avant une manche et lors d'un retour à terre signalé par le comité de course. En cas d'oubli, le concurrent sera pénalisé (cf.IC)

## 10. IDENTIFICATION



Chaque concurrent doit porter le dossard officiel de la compétition avec son numéro d'identification à chaque fois qu'il ira sur l'eau pendant l'événement. [DP]

## 11. SYSTEME DE PENALITE

Le système de pénalité sera défini dans les IC.

## 12. PRIX

Des prix seront distribués (Trophées et lots partenaires) détail en annexe

## 13. DECISION DE COURIR

La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

## 14. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter le club organisateur :

- Mail : [regate@yachtclubhendaye.com](mailto:regate@yachtclubhendaye.com)
- Site web : <http://yachtclubhendaye.com/>
- Facebook : <https://www.facebook.com/YachtClubHendaye/>
- Responsable événement : F.GOLPE
- Secrétaire :



## ANNEXE ZONE DE COURSE :

